



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011
18 heures 00

SL/VC

N° 001176

Service des
Ressources
Humaines - Offre de
formation aux
collectivités
environnantes, aux
associations et aux
citoyens de la cellule
hygiène et sécurité.

Affiché le :

Le mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La santé constitue un projet politique qui se développera davantage en 2011.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'évolution des missions de la cellule hygiène et sécurité.

Il est rappelé au Conseil Municipal que les missions de la cellule hygiène et sécurité s'articulent notamment autour des actions définies ci-après :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents.
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.
- L'approfondissement, dans les services, des connaissances des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.
- La bonne tenue des cahiers d'hygiène et de sécurité dans tous les services.

De plus, conformément à ces dispositions, la cellule hygiène et sécurité est associée aux travaux du Comité d'Hygiène et de Sécurité. La cellule Hygiène et Sécurité est informée de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène et la sécurité.

La Cellule Hygiène et Sécurité doit contribuer à la bonne connaissance des règles en matière d'hygiène et de Sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Des formations pourraient alors être dispensées auprès des collectivités environnantes, des associations et des citoyens.

Les formations proposées aux collectivités environnantes sont :

SST : Sauveteur secouriste du travail.

PRAP : Préventions des risques liés à l'activité physique.

Incendie : Prévention incendie et manipulation des extincteurs.

Ho-Bo : Habilitation électrique (Niveau de base)/Formation sécurité à l'utilisation des appareils hors tension.

EPI : Equipements de protection individuelle.

Accueil sécurité : Sécurité à l'embauche.

La formation proposée aux associations et aux citoyens est :

PSC1 : Prévention et secours civiques – Niveau 1.

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que les agents en interne resteront prioritaires sur les formations dispensées par la cellule hygiène et sécurité.

Le coût sera refacturé aux collectivités environnantes, aux associations et aux citoyens. Il correspondra principalement aux charges en électricité, eau, chauffage, consommables, de l'amortissement du matériel, charges en personnels et des frais de gestion divers.

Vu, l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 2 février 2011.

Considérant, que cette délibération a été examinée au cours de la réunion de la Commission Vie locale, Scolaire, Social, Sport & Santé du lundi 21 mars 2011.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE, la proposition de Monsieur le Maire et les modèles de convention annexés à la présente.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer les conventions en application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**